

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 septembre 2025

Objet : Modification de la convention-type d'adhésion à la mission de conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et des tarifs y afférents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 23 septembre deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Géraïn à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Sabrina ASSAYAG
Madame Jacqueline BELHOMME
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Igor SEMO
Madame Aurore THIROUX

Avaient donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Quentin GESELL à Madame Christine CERRIGONE
Monsieur Daniel GUERIN à Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Pierre-Olivier CAREL
Madame Marie CHAVANON
Monsieur Jean-François DUFEU
Monsieur Etienne FILLLOL
Madame Julie FOURNIER
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Modification de la convention-type d'adhésion à la mission de conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et des tarifs y afférents

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 452-40,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2023-44 du 19 septembre 2023 portant création de la mission optionnelle de conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation,

Considérant les besoins exprimés par les collectivités et établissements publics du ressort territorial de la petite couronne en matière d'enquête administrative et également de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes créé par l'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale et élargi par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République aux actes portant atteinte volontaire à l'intégrité physique des agents, aux menaces ou tout autre acte d'intimidation,

Considérant la délibération n° 2023-44 du 19 septembre 2023 portant création de la mission optionnelle de conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser la tarification des missions du CIG,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : FIXE la nouvelle tarification des prestations entrant dans le périmètre de la convention d'adhésion à la mission optionnelle de conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menace ou tout autre acte d'intimidation en se basant sur un montant forfaitaire calculé sur la base du temps consacré à la prestation comprenant l'intervention et le temps de préparation comme suit :

- 800 euros par jour, soit 400 euros la demi-journée,

- 1 200 euros par jour, soit 600 euros la demi-journée lorsque l'accompagnement du CIG requiert l'intervention d'une autre direction (Service Ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels, Direction du conseil et de l'expertise statutaires, secrétariat des conseils de discipline). En revanche, le temps de préparation pour une intervention en binôme correspondant à 400 euros la demi-journée.

Article 2 : PRECISE que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 et s'appliquent à l'ensemble des conventions, y compris à celles en cours d'exécution.

Article 3 : APPROUVE la convention-type d'adhésion à la mission de conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes modifiée, annexée à la présente délibération.

Article 4 : AUTORISE le Président à la signer, à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que tout document ou avenant y afférent.

Article 5 : ABROGE les tarifs fixés dans la délibération n° 2023-44 du 19 septembre 2023 portant création de la mission optionnelle de conseil en matière d'enquête administrative et de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation.

Article 6 : FIXE une surcote de + 50% de la tarification pour les collectivités et établissements non affiliés.



Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris